

Conseil municipal du 19 juin 2025

Bon pour affichage le 26 juin 2025

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme DECHEZELLE, M ROUX, Mme DEVEMY, Mme AUDINET, M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BERNARD donne pouvoir à Mme AUDINET.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19 h 10, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : Sébastien ROUX.

1. PRESENTATION DU PROJET BLEU MINUIT

Le maire présente l'équipe porteuse du projet BLEU MINUIT et remercie Hélène TRAUTMANN, Présidente de BLEU MINUIT, qui a accepté de présenter ce projet d'hébergement touristique insolite.

Éric BAILLY – Cette séance de conseil est spécifique pour exposer ce beau projet pour la commune de PLEUMARTIN. Je croise les doigts pour qu'il arrive à son terme. Les riverains les plus proche du site de Saint-Sennery sur lequel seront implantés 18 lodges, insolites haut de gamme, ont été invités à cette séance de conseil afin d'avoir un même niveau d'information que les élus. Je vous invite à poser les questions qui vous tiennent à cœur.

Hélène TRAUTMANN – Je suis très contente de vous présenter ce soir le projet BLEU MINUIT. Heureuse également de travailler avec toutes les personnes du territoire : de la RÉGION, de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut et tout particulièrement les élus de la Commune de PLEUMARTIN.

Le projet BLEU MINUIT est avant tout un projet d'hébergement touristique insolite haut de gamme sur un territoire étant un joyau naturel pleumartinois. C'est un tourisme qui s'adresse à ceux souhaitant se déconnecter de leur environnement urbain pour se plonger dans un environnement exceptionnel que représente le site de Saint-Sennery.

Une déconnexion avec leur environnement habituel pour quelques heures, quelques jours : un tourisme insolite haut de gamme dormir à la belle étoile sans pollution lumineuse. Le site de Saint-Sennery répond à cette exigence primordiale pour permettre de se ressourcer en pleine nature.

Il existe peu de concurrence dans ce créneau d'hébergement touristique.

Une première structure en partenariat avec un hôtel – restaurant de renom a été ouvert en 2019 en Alsace.

Les lodges BLEU MINUIT sont avant tout un concon au cœur de la nature.

Un responsable de ce domaine sera sur place avec toute une équipe pour assurer un bon fonctionnement et un suivi des séjours touristiques.

Les hébergements insolites sont de plus en plus demandés. En outre un service supplémentaire est associé à cet hébergement atypique celui d'organiser en amont un séjour sur mesure en fonction des centres d'intérêt du visiteur.

C'est un choix de cœur très accessible avec un potentiel de clientèle habitant à environs 250 km de Pleumartin pour effectuer des séjours de courte durée d'un à trois jours principalement le week-end.

Une étude environnementale est en cours de réalisation, une étude très approfondie, car nous tenons à préserver la biodiversité du site de Saint-Sennery. Il n'aura aucun impact sur les différents sentiers de randonnée car ils seront un atout complémentaire pour se déconnecter de la vie urbaine.

Les lodges seront implantés entre le bois, l'étang et le hameau de Saint-Sennery ; un bain nordique sera installé à chaque lodge. Ils s'inscriront dans la végétation luxuriante du lieu. En effet ils seront posés sur des pilonnes et raccordés aux différents réseaux sauf pour l'assainissement car chaque lodge aura sa propre micro-station d'eaux usées. Les lodges seront conçus avec des matériaux écologiques durables, principalement avec du bois de la région et du verre, s'intégrant dans l'environnement du site d'implantation. Ce sera une construction répondant aux normes de développement durable.

Nous avons à cœur de préserver la biodiversité du lieu, d'une intégration des lodges bucolique ; d'ailleurs une haie végétale sera installée pour clôturer l'ensemble du site et chaque lodge afin que chaque hébergement ait une intimité c'est-à-dire qu'il n'aura pas de vis-à-vis entre les lodges.

Nous voulons que chaque visiteur ait une expérience unique dans un lieu d'exception.

Cet hébergement touristique sera ouvert 11 mois sur 12, avec une fermeture en janvier.

Il est prévu de travailler en partenariat avec les acteurs économiques locaux pour le fonctionnement et la gestion du site que ce soit pour l'entretien des espaces verts, la blanchisserie, les petits déjeuners proposés, etc.

Nous tenons que l'implantation des lodges n'impacte pas l'environnement, ni la biodiversité existante dans ce site ; c'est pourquoi la construction des lodges répondra aux normes de développement durable.

Ce projet d'un coût actuellement estimé à environ 4 millions d'euros sera financé à 40 % par des fonds propres et 60 % par des financeurs privés et publics et un emprunt.

Si toutes les autorisations d'urbanisme nous sont accordées, nous souhaitons débiter les travaux cette année pour une ouverture en mai – juin 2026. Notre étude de marché prévoit un taux d'occupation à l'ouverture de cet établissement de 40 %. Si nous atteignons ce taux d'occupation pour la première saison, cela sera pour nous une réussite.

Si cela est le cas nous envisagerions de proposer d'autres services comme un lieu pour le bien-être, des séminaires pour les entreprises afin d'optimiser le taux d'occupation pendant la semaine

Interruption à 20 h 23 de la séance, les riverains des hameaux à proximité de l'étang de Saint-Sennery invités à assister à la présentation du projet BLEU MINUIT quittent la salle polyvalente.

Reprise de la séance à 20 h 31.

2. SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT EN LED DE L'ÉCLAIRAGE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Nous avons consulté l'entreprise BRUNET SAS, sise Châtellerault, afin qu'elle nous établisse leur meilleure offre pour le remplacement de l'éclairage en LED des bâtiments communaux suivants :

-Salle polyvalente	=	12.786 € HT
-Mairie	=	1.800 € HT
Soit un montant total de		14.586 € HT

Dans le cadre de son programme de transition écologique, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE subventionne ce type de travaux à hauteur de 25 % du coût total hors taxe des dépenses.

A la lecture de la proposition de la société BRUNET, notamment celle pour les travaux destinés à la salle polyvalente, les conseillers municipaux la trouvent trop élevée. Ainsi d'autres entreprises seront consultées. Dans ce cas, le maire suggère de reporter la prise de décision au prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de surseoir leur décision.

3. SUBVENTION ANNUELLE 2025 AUX ASSOCIATIONS LOCALES. 25-036

Éric BAILLY – Toutes les associations n'ont pas déposé de demande de subvention car elles estiment avoir assez de trésorerie pour fonctionner cette année ; c'est un geste que j'apprécie et, d'autres ont demandé moins que l'année dernière.

Ainsi l'association CROQUE LA VIE a encaissement des subventions supplémentaires en 2024, elle a réduit le montant de la subvention demandée ; elle a demandé 4.000 € au lieu de 7.000 €. Grâce à une bonne gestion, l'association de la cantine scolaire demande une subvention inférieure à celle de l'année dernière, 8.000 € au lieu de 15.000 €.

L'attribution de la subvention pour l'association sportive de football sera déterminée en fonction du maintien d'une équipe sportive assurant les matchs de la saison sportive 2025-2026, en espérant qu'il y aura une équipe de foot la prochaine saison.

Associations	Montant
A.C.C.A.	900 €
A.D.M.R.	3.000 €
TIR Solidarité Pleumartinoise	2.300 €
Pleumartin La Roche-Posay Football Club	3.000 €
C.A.F. Fonds Solidarité Logement	184 €
A.C.S.P. (association cantine scolaire de Pleumartin)	8.000 €
Indépendante de Pleumartin	2.000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1.000 €
Epicerie Solidaire (Croque la vie)	4.000 €
Association des parents d'élèves	1.300 €
Atelier des possibles	3.000 €
Bénévoles et amis du réseau des bibliothèques	342 €
La Ligue – FOL de la Vienne	860 €
MCL La Roche-Posay	11.676 €
USEP Vals de Gartempe et Creuse	1.058 €
COOP Scolaire de l'école Marcel PILOT	6.375 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'octroyer les subventions au titre de l'année 2025 aux associations locales comme indiqué au tableau ci-dessus
- De dire que les subventions seront versées directement sur les comptes bancaires et postaux des dites associations.

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1 A NOTER DANS VOS AGENDAS

Vendredi 11 juillet : Feu d'artifice à Saint-Sennery

Vigilance ORANGE CANICULE à partir de 12 heures Vendredi 20 juin 2025 : Soyez très vigilants

A partir de ce jour les réseaux d'eau potable passent au stade de VIGILANCE et un appel de la sobriété de tous les usages de l'eau et prélèvements directs dans les milieux naturels

4.2 PLANNING DU MARCHÉ

22 juin 2025	Audrey DEVEMY / Lydie RÉAULT
29 juin 2025	Céline DECHEZELLE / Annick NALET
6 juillet 2025	Jacques RÉROCHON / Dominique CHEMIN
13 juillet 2025	Éric BAILLY ou Lydie RÉAULT / Annick GRATEAU
20 juillet 2025	Jean-Pierre SOLIGNAC / Flavien CARTIER
27 juillet 2025	Philippe PASQUIER / Lydie RÉAULT

4.3 GESTION COMMUNALE COURANTE

L'équipe de PINK BALL utilise le city stade et un terrain de tennis car leur groupe de praticiens s'agrandie. Le maire les a autorisés à utiliser un court de tennis. En utilisant le court de tennis, l'équipe a constaté que celui-ci avait des petites ornières. Ils se proposent de les reboucher.

Le maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas que l'équipe de PINK BALL rebouche les gros du court de tennis. Il précise qu'une demande de devis pour la remise en état des courts de tennis sera formulé à un prestataire professionnel.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 17 juillet 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 21h25.